

**SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ**-----  
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON  
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 30 JUIN 2023****OBJET DE LA DELIBERATION    **HYGIENE & SECURITE DU PERSONNEL DU SMIF -  
APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'IDENTIFICATION ET  
D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (voir en annexe)****

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 10 membres présents et 3 membres représentés par pouvoir accordé, soit 13 membres votants à savoir :

**Présents :**

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	12-
2-	Mme BROSE Chantal	13-
3-	Mme BRUEL Nicole	14-
4-	M. CHAZAL Jacques	15-
5-	M. COUCHAUD Patrice	16-
6-	M. DALBEGUE Gérard	17-
7-	M. FRECON Laurent	18-
8-	M. REBOUX Georges	
9-	M. SANIAL Jean	
10-	M. VERNET Gérard	
11-		

**Absents avec excuses : Mme DARFEUILLE Marianne – M. FRECON Sébastien - M. OGIER Yvan – M. PALIARD Rambert - M. REVEILLE Yves****Absents représentés :    M. CHARRETIER Nicolas donne pouvoir à M. FRECON Laurent  
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSE Chantal  
M. LARDON Eric donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

Monsieur le Président rappelle que le document unique d'identification et d'évaluation des risques professionnels a été établi par le SMIF en Mai 2009 après avis du CHS CTP CDG42 du 16.12.2009. Il a ensuite été révisé en 2010, 2011, 2019 et 2021 puis validé par le Bureau et le Comité en date des 6/05/2010, 18/11/2011, 3/12/2019 et 18/10/2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20230630-C06-20230630-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

Affichage : 03/07/2023

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

L'ACFI, agent chargé de la fonction d'inspection, nous a conseillé d'apporter quelques modifications à ce document en intégrant le volet risque radioactivité (Radon) en milieu de travail (obligation réglementaire Code du Travail). Par conséquent, il convient de présenter aux membres présents la mise à jour du Document Unique effectuée.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Comité :

- approuve le document unique d'identification et d'évaluation des risques professionnels établi par le SMIF mis à jour,
- approuve le plan d'actions correspondant,
- délègue son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision,

**COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A MONTBRISON, le 30 juin 2023**

Le Président,  
**Jean-Yves BONNEFOY**

*P.J. : - Document Unique et ses annexes*

